



Séance du lundi 08 juin 2015

Date de la convocation: 02/06/2015

Date d'affichage de la convocation : 02/06/2015

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille quinze et le huit juin 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réunie à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 10

Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Votants: 10

Pour:
10

Représentés:

Secrétaire de séance:
LAMBERT Eric

Excusés: Guy CLARAC

Absents:

Objet: Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - DE_2015_011

Par délibération en date du 02 avril 2013, du 17 juin 2013 et du 14 mai 2014, le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité pour l'attribution dérogatoire libre du FPIC.

En date du 19 mai 2015, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité que ce fonds fasse l'objet de la répartition dérogatoire libre, et attribue l'intégralité du FPIC soit la somme de 186 851 € à la communauté des communes.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents que le fonds fait l'objet de la répartition dérogatoire libre et attribue l'intégralité du FPIC soit 186 851€ à la communauté de communes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire : Guy FAVAREL

RF Préfecture du Gers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 032-213203326-20150608-DE_2015_011-DE

Date reception Préfecture et publication le : 09/06/2015

RF
Préfecture du Gers

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/06/2015
032-213203326-20150608-DE_2015_011-DE